

***Centrale Hydroélectrique
du Moulin Pelgros***

***3, avenue Gay Lussac
87 200 SAINT JUNIEN***

Pièce n°1

Nom et adresse du demandeur

***Demande d'augmentation de puissance d'installation de
production d'énergie hydroélectrique***

V5 – Janvier 2022

L'utilisation de l'énergie hydraulique de la Vienne au moulin Pelgros est reconnu comme fondé en titre par le courrier du 7 juillet 2020 pour une puissance brute de 118 kW (cf. annexe 1). La SAS Centrale Hydroélectrique du Moulin Pelgros - CHMP souhaite réaliser une augmentation de puissance de plus de 20% de l'installation existante.

La présente demande d'augmentation de puissance est établie dans le cadre du titre VIII du livre premier du code de l'Environnement relatif à l'autorisation environnementale. Le récapitulatif des pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale figure en annexe 2.

Ce dossier de demande d'augmentation de puissance est présenté par (cf. annexe 3) :

SAS Centrale Hydroélectrique du Moulin Pelgros - CHMP
Représentée par M. Philippe HERBRECHT (président)
3, avenue Gay Lussac
87 200 SAINT JUNIEN
SIRET : 882 162 076 00013

Il a été monté en collaboration avec le bureau d'études :

AJ Environnement
130 Avenue Victor Hugo
19000 TULLE